FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

Résumé de Projet

Titre du Projet: Projet Conjoint Appui aux victimes de Tortures et de Violences Basées sur le Genre		Recipient UN Organization: UNFPA, HCDH
Project Contact: **UNFPA :** Mr. Eusebe Hounsokou, Représentant ai Tel : 00 224 64 72 39 06 e-mail : hounsokou@unfpa.org; **HCDH-Guinée** Mr Louis Marie Bouaka, Représentant Tel : + 224-63-38-16-28 e-mail : lmbouaka@yahoo.fr		**Implementing Partner(s):** - Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, - Ministère de la Santé /Hôpitaux publics, - Centre Mère et Enfant - AVIPA - AGUIAS, - Centres pilotes VBG - ONGs
Project Number: To be completed by UNDP MDTF Office		**Project Location:** Guinea (Conakry et regions)
Description du Project: Ce projet a pour objectif général de renforcer la protection des victimes de violences basées sur le genre et de torture à Conakry et certaines zones à risque par l'assistance médicale psychosociale en leur apportant : i) un appui psychosocial à 200 victimes des évènements politiques des cinq dernières années et fournir des services de suivis immédiats et sécurisés des victimes; ii) une prise en charge médicale de qualité y compris la prévention du VIH pour les survivants des violences sexuelles ;		**Total Project Cost: 249.140 USD** **Peace building Fund: 249.140 USD** **Government Input:** **Other:** **Total: 249.140 USD** **Project Start Date and Duration:** November 2011 – May 2012
Domaines prioritaires du PBF et Résultats:		

Domaine prioritaire 1 réconciliation nationale.
Outcome1 de ce domaine prioritaire (Réparation des victimes de violences (VBG autres sévices corporels)

Outputs et activités clés:

Ce projet compte réaliser un produit:
Au moins 50 victimes bénéficient d'un appui psychosocial et d'une prise en charge médicale appropriée ainsi que de suivi immédiat et sécurisé, les capacités de 100 prestataires sont renforcées dans les villes à risque d'instabilité

Activités clés :

Activité1 : Renforcements des capacités des structures de prise en charge psychosociale et sanitaire en kits médicaux et non médicaux, appui financier et nutritionnel aux victimes

Activité2 : Formation de 100 prestataires venant des villes à risques d'instabilité à la prise en charge médicale en accueil et conseil des victimes de viol et de torture

Activité3 : Mise en place d'un dispositif de référence et de diffusion des procédures opérationnelles et standards dans les zones à risque et d'un système de collecte de données désagrégées par sexe.

Cette activité consistera à mettre à disposition des structures de prise en charge des zones à risque, de kits médicaux, de matériels et de consommables afin qu'elles puissent offrir aux victimes des soins médicaux ainsi qu'une assistance psychosociale.

200 prestataires seront formés afin qu'ils puissent fournir une assistance psychosociale aux victimes et ensuite donner de soins médicaux et de qualité aux victimes de violences sexuelles.

Pour plus d'efficacité du projet, une ONG internationale à l'effet de mettre en place un noyau de formateurs qui vont démultiplier dans leurs entités respectives. Des ONGs nationales assureront la prise en charge psychosociale des victimes de VBG. Une base donnes et un système de collecte de l'information seront développés et fonctionnels

Quant à l'assistance médicale qui sera assurée 8 structures de santé publique et privée, se poursuivra par le **recensement** et la **documentation** des cas avérés. Notamment les survivantes non encore prises en compte par les projets encours de réalisation. Les organisations solliciteront les services d'un médecin spécialiste qui ira vers les victimes identifiées pour non seulement établir les certificats médicaux nécessaires au travail de documentation, mais aussi pour apporter les soins médicaux adéquats.

Résultats :

- Huit (8) centres de soins médicaux sont dotés en kits médicaux, matériels et de consommables et 200 victimes ont accès aux soins médicaux ainsi qu'une assistance psychosociale

- 100 prestataires sont formés et fournissent des soins médicaux et psychosociaux de qualité aux victimes de violences sexuelles ;
- Quatre ONGs nationales assurent la prise en charge psychosociale des victimes de VBG
- Une base de donnes et un système de collecte de l'information sont développés et fonctionnels ;
- Un dispositif de référence des victimes et diffusion de procédure existe et operationel

Organismes impliqués dans l'exécution des activités :

Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, Ministère de la Santé /Hôpitaux publics, UNFPA, HCDH, Centre Mère et Enfant, AVIPA, AGUIAS, Centres pilotes VBG et autres ONGs

Co-chairs of the Joint Steering Committee	
Coordonateur Résident Système des Nations Unies en Guinée *Mr. Anthony Ohemeng-Boamah* *Date & Seal* 6/11/2011	*Mr. Mohamed Said Fofana* *Premier Ministre, Chef du Gouvernement* *Date & Seal*
Recipient UN Organization(s) ***UNFPA*** *Mr. Eusèbe Hounsokou* *Représentant ai Guinée* *Signature:* *Date:* 7/11/11 ***UNHCDH*** *Mme Louis Marie Bouaka* *Représentant -Guinée* *Signature:* *Date:*	**National Implementing Partner(s)** *Mme CHERIF Hadja Nantenin KONATE* *Ministre d'Etat chargée des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance* P.O. Mme la Ministre Déléguée

Contexte

En janvier-février 2007, pendant la crise sociale réprimée très violemment par les forces de défense et de securit, plusieurs femmes ont été victimes de violences sexuelles, d'où l'élaboration des directives nationales pour la prévention et la prise en charge intégrées des viols et violences sexuelles par les Ministères de la Santé et de l'Hygiène publique et des Affaires Sociales avec l'appui des partenaires humanitaires. Les auteurs de ces violences n'ont jamais étés punis.

L'analyse de la situation sur les violences basées sur le genre faite en 2008 a montré que la violence à l'égard des femmes est un phénomène très répandu en Guinée : 9 femmes guinéennes sur 10, âgées de 15 à 64 ans, ont été victimes d'au moins un acte de violence depuis l'âge de 15 ans. Ce sont environ 4 femmes sur 10 de ce groupe d'âge qui ont été victimes de violence au cours des 12 derniers mois avant l'enquête.

L'avènement des militaires au pouvoir a enregistrée une recrudescence de violences faites aux femmes.

Ces dernières années, la Guinée a connue une flambé de violences avec l'avènement de la junte militaire (CNDD) au pouvoir le 23 décembre 2008. Car près de 15 000 soldats puisés essentiellement parmi les ex- volontaires ont été recrutés de 2008 en 2009 dont la tranche d'âge varie entre 18 et 35 ans.

En 2009 l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre conduite par le Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine de l'Enfance avec l'appui de l'UNFPA, de l'UNICEF, du PNUD et de l'OMS indique que 50% des femmes interviewées ont indiqué avoir été victimes de violences sexuelles, 90 pour cent d'une forme de violence physique ou psychologique. Selon l'enquête, un pourcentage important d'hommes a aussi déclaré avoir été victime de violence sexuelle une fois dans leur vie (47 pour cent en Guinée Forestière).

Le 28 septembre 2009 et les semaines suivantes n'étaient pas la première fois que le viol a été utilisé comme un outil de répression.

En 2009, selon la Commission d'Enquête Internationale, au moins 109 femmes ont étés victimes de violences sexuelles mais de nombreuses survivantes n'auront pas raporté la violence par peur d'être stigmatisées ou d'être victimes de représailles par les auteurs. Nombreuses sont les survivantes qui n'ont pas eu accès aux soins d'urgence, un nombre limité des survivantes ont accédé à une assistance, qui en général reste insuffisante.

Les auteurs présumés des violences perpétrées le 28 septembre était des militaires et des hommes armés en tenue civile. Selon l'enquête de 2009 sur les VBG, la majorité des survivantes connaissaient les auteurs, 10 pour cent des survivantes ont déclaré que l'auteur était un membre des forces de défense ou un étranger. Selon l'enquête, la majorité de la violence est perpétrée à la maison, suivie par les lieux publics et la rue.

Seulement un nombre très limité des survivantes décident d'aller en justice. Selon l'étude, seulement 1,5 % des survivantes n'ont pas déposé de plaintes, par peur de rendre publique la violence et être stigmatisées. Très souvent, la famille intervient pour entamer une médiation à l'amiable entre l'auteur et la survivante qui très souvent n'est pas au bénéfice de la survivante. Le non accès à la justice est aussi motivé par la méconnaissance des procédures, l'inexistence et la faiblesse de structures d'orientation adéquate, le manque de confiance dans les institutions judiciaires et la corruption.

Aussi la campagne pour les élections présidentielles qui a été ponctué parfois par des discours communautaristes a provoqué des tensions interethniques.

Dans les lieux garde à vue et des prisons les personnes sont victimes de torture de violences physique et du harcèlement. La porosité et la surpopulation carcérale exposent d'avantage aux maladies. La majorité des personnes privées de liberté restent pour longtemps sans procès et sans défense du fait du dysfonctionnement du système judiciaire.

Le présent projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du programme réconciliation nationale mis en place suite aux remous sociopolitiques que la Guinée a connu ces dernières années.

Donc pour apporter une réponse programmatique en faveur de la prise en charge globale des ces femmes et filles victimes de violence physiques et sexuelles que le système des nations unies en Guinée à travers le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Haut Commissariat pour les Droits de l'Homme (HCDH) en relation les ONGs nationales a élaboré ce projet d'un montant total de **249.140 USD** afin de renforcer les initiatives existantes dans le cadre de la mise du plan stratégique national de lutte contre les violences basées sur le genre et l'application des instruments juridiques internationaux auxquels la Guinée est partie.

II. Justificatifs du projet

La lutte contre les violences sexuelles en Guinée fait face à un double défi: répondre aux violences sexuelles perpétrées le 28 Septembre 2009 et prévenir et prendre en charge de nombreuses violences basées sur le genre parfois commises sur des enfants dans un contexte caractérisé par des institutions fragiles, la pauvreté, un système judicaire non efficace et des forces de défense et de sécurité qui commettent des violences contre les civils et qui sont très rarement punies.

En Guinée il n'existe pas un système de collecte et d'analyse d'informations sur les violences sexuelles, la majorité de l'information est qualitative et anecdotique. Néanmoins l'enquête nationale sur les violences basées sur le genre 'La violence à l'égard

des femmes et des hommes' conduite en 2009 par le Ministère des Affaires Sociales avec l'appui de l'UNFPA, de l'UNICEF, du PNUD et de l'OMS indique que 50% des femmes interviewées ont rapporté avoir été victimes de violences sexuelles, 80% d'une forme de violence physique ou psychologique. Chaque fois qu'une crise éclate dans le pays, des viols et des agressions sexuelles sont commis sur des femmes et des enfants. Le dernier événement en date concerne les affrontements interethniques que le pays a connu entre les deux tours de l'élection présidentielle de 2010 ou plusieurs cas de viols ont été enregistré à Conakry et à l'intérieur du pays.

La plupart des violences ne sont pas rapportées car les survivants ont peur d'être stigmatisés et/ou de représailles par les auteurs et leurs complices. Les violences, surtout les violences sexuelles, restent un tabou dans la société et très souvent ce sont les victimes et pas les auteurs qui sont punis à travers des sanctions sociales.

Le cadre légal guinéen devrait être renforcé pour assurer une protection légale des victimes des violences sexuelles. Bien que le code pénal prévoie le crime de viol, tous les autres types de violences sexuelles ne sont pas clairement définis par loi.

La lutte contre les VBG doit constituer un élément important de consolidation de la paix en Guinée et du renforcement de l'unité nationale. Elle fait partie intégrante de la déclaration d'engagements mutuels entre la commission de consolidation de la paix et le Gouvernement de la Guinée. Parmi les actions prioritaires de cette déclaration, on note : la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, le soutien à la participation des femmes aux élections législatives et locales de 2011, la fourniture d'une assistance aux victimes des violences du 28 septembre 2009.

Le programme vise a atteindre les objectifs de l'UNDAF et les Objectives du Millénaire pour le Développement, notamment la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il concourt aux priorités nationales en matière de promotion des droits de l'Homme et de consolidation de l'Etat de droit, telles que formulées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté. Le projet permet également au pays de mieux répondre aux exigences des conventions internationales notamment la CEDAW et la Convention contre la torture et les peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants.

Le projet s'inscrit dans le cadre du PNUAD Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement qui, en réponse aux priorités et au contexte national, fait de la prévention des crises l'un de ses axes principaux et un pré requis pour la paix et le développement. Il vient en complément d'autres actions du SNU, dans le pays, et représente la suite logique d'interventions menées ces dernières années : la promotion du

dialogue et de la participation féminine, ainsi que le développement d'une vision partagée du développement à long terme.

Enfin ce projet s'inscrit également dans le cadre des actions prioritaire du Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) centrées sur :

- La réconciliation nationale (appui à la mise en place d'une commission vérité et réconciliation nationale)
- Lutte contre l'impunité (assistance aux victimes des évènements du 28 septembre 2009)
- La réforme du système de sécurité et de défense
- Appui à la mise en place d'une commission nationale indépendante des droits de l'homme.

Pour ce qui concerne les actions et la capacité de prise en charge existantes en Guinée, la prévention et l'assistance aux survivantes sont très limitées et surtout concentrées à Conakry. Bien que des nombreux acteurs aient conduit plusieurs activités de sensibilisation, des programmes contre les VBG dans les zones à haute concentration de réfugiés et des actions en urgence après le 28 Septembre, il existe un nombre limité de programmes spécifiquement dédiés aux violences sexuelles et ils ne font pas partie d'un cadre systématique d'intervention. La coordination de la prise en charge médicale (y compris du VIH), psychosociale et juridique est en train d'être renforcée à travers des formations et la mise en place de structures de référence mais la réintégration effective des survivants reste limitée.

La capacité de prise en charge des acteurs locaux est faible. A cause du faible signalement des crimes des violences sexuelles et autres formes de violences basées sur le genre, l'accès aux services de prise en charge reste limité.

En 2010, le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a développé une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre qui prévoit de nombreuses actions à long terme pour la prévention et la prise en charge des victimes. Le même ministère avec l'appui du PNUD et d'UNFPA a développé un Plan National d'Action pour la mise en œuvre des Résolutions 1325,1820, 1888. Le plan inclut des activités pour la prévention des violences sexuelles et la prise en charge des victimes.

Pour assurer une meilleure coordination et renforcer les capacités des partenaires locaux, un groupe de travail sur les violences basées sur le genre a été constitué en février 2010 dans le cadre de la coordination humanitaire, ce groupe est coordonné par l'UNFPA et par la Direction de la Promotion Féminine du Ministère des Affaires Sociales. Le groupe

est composé d'acteurs nationaux et internationaux qui travaillent dans le cadre des VBG et il rapporte au Cluster Protection National. Le groupe a développé des procédures opérationnelles standard (POS) pour la prévention et la prise en charge avec un intérêt tout particulier pour la protection.

Au cours des dernières années, certaines actions ont été menées pour la prévention des pratiques néfastes, comme les mutilations génitales féminines. L'UNFPA et l'UNICEF et la Direction Nationale de la Promotion Féminine collaborent dans le cadre d'un programme conjoint contre les mutilations génitales féminines dont la mise en œuvre se fait dans deux régions de la Guinée, *Nzérékoré et Faranah.* Ce programme bénéficie de l'appui technique de l'OMS dans le cadre de la lutte contre la médicalisation des MGF. Dans le cadre du «Programme Conjoint pour la relance des dynamiques locales de développement en Guinée forestière», le PAM, le PNUD, l'UNICEF appuient des activités de prise en charge des femmes vulnérables à Nzérékoré et Kissidougou.

Répondre efficacement aux violences sexuelles est complexe et demande une approche commune entre différents mandats et acteurs spécialisés. La coordination des interventions et des approches est une condition préalable fondamentale pour renforcer les services de prise en charge de qualité y compris de prévention du VIH dans le meilleur intérêt des survivants. Pour gérer la nature complexe du problème des violences basées sur le genre, le programme intègre une expertise multisectorielle. Une approche Programme Conjoint a été retenue pour assurer une coordination étroite entre tous les intervenants. Les agences de Système de Nations Unies de mise en œuvre ont clairement défini les zones de responsabilité et d'intervention.

Compte tenu de la nature complexe de ce programme les partenaires de mise en ouvre sur le terrain seront nombreux et seront identifiés pendant plusieurs phases. Les principaux ministères impliqués sont le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Défense.

Pour ce qui concerne la couverture géographique, les activités se dérouleront à Conakry et les préfectures à risque d'instabilité.

Les groupes cibles incluront les survivants/survivantes de violences sexuelles et basées sur le genre les victimes de torture, le personnel judiciaire, personnel de santé, etc., les forces de sécurité (police et gendarmerie).

Des actions spécifiques seront mises en œuvre pour cibler mais aussi pour impliquer les hommes dans la prévention et la lutte contre la stigmatisation des survivantes. Les autorités locales, le personnel scolaire et les jeunes filles et garçons seront fortement impliqués dans la mise en ouvre du programme.

Le programme vise principalement à prévenir et répondre à tous les types de violences sexuelles et les violences physiques.

Le projet entre en droite ligne de l'un des 3 domaines prioritaires du fonds de consolidation : à savoir la réconciliation qui passe par la réparation des victimes des violences physiques et sexuelles.

Le mapping des interventions sur le terrain nous a permis d'identifier trois (3) projets : deux sont en cours d'exécution et l'autre qui est soutenu par l'union européenne n'est pas encore lancé.

Le premier projet est financé de 60 000 dollars US par un Fonds Spécial des Nations Unies à Genève. Géré par Haut commissariat des Droits de l'homme (HCDH) en Guinée, le Projet pilote est exécuté par un consortium des ONG et porte sur 4 axes : Psycho sociale ; soins médicaux ; assistance judiciaire et formation dans le cadre réinsertion sociale. Il couvre essentiellement la zone de Conakry et périphéries. La durée est d'un an (Janvier-Décembre 2011)

Le deuxième projet est exécuté par l'ONG Engenderhalth à hauteur de 800.000 USD pour 6mois. Quatre (4) mois sont déjà écoulés. Il 60 survivantes en bénéficient et Il porte sur deux domaines : la prévention (formations et sensibilisations), l'aide médicale. Conakry Kissidougou et Labé constituent la zone de couverture du projet.

Le troisième et dernier projet n'intervient exclusivement que sur l'assistance judicaire des victimes de 28 septembre et celles des années précédentes. Pour l'instant le nombre de bénéficiaires à toucher n'est pas encore déterminé.

Financé à hauteur de 655.000 Euros, le projet vise essentiellement l'assistance juridique et judiciaire à travers la protection des victimes et les juges ainsi que la mise en place d'une plate forme de concertation des acteurs. Les interventions seront concentrées sur Conakry et ponctuellement à l'intérieur du pays.

L'analyse de la cartographie des interventions en cours ou programmées amène à faire les constats ci-après :

(i) 110 survivantes au compte de 2 projets (HCDH &Engender) beneficient actuellement d'un appui. Sur un total de 860.000 dollars US mobilisé 310.000 USD ont été décaissés. Par contre le projet d'Assistance judiciaire de l'Union Européenne qui a mobilisé 655.000 Euros n'est pas encore opérationnel.

(ii) Tous les intervenants ont en commun le soutien médical, psycho social et l'assistance judiciaire seulement pour les femmes victimes de 28 septembre de

Conakry. Aucun n'a fait une programmation sur les cas « après 28 septembre » ni développer un soutien réel en faveur la réinsertion économique et sociale des victimes. Toutes les actions se limitent à l'appui conseil et orientation vers les Institutions de micro crédit dont les taux sont presque inabordables.

3) A ce jour il y au moins 100 personnes victimes violences sexuelles de 2009 qui restent encore à couvrir médicalement et économiquement Quant aux cas de violences physiques faites aux femmes et aux hommes (tortures lésions ou fractures) lors des crises survenues entre les 2 tours de la présidentielle de 2010 on estime à 130 le nombre de victimes, seulement pour cinq (5) préfectures(Siguiri, Kouroussa Dalaba Pita et Labé) d'après les ONGs des droits Humains (CODH). Les données des autres préfectures à risque ne sont disponibles pour l'instant.

La spécificité du présent projet est qu'il va assurer:

- (i) la prise en charge des 50 survivantes (VVS) de 28 sept 2009 non encore prises en charge et 50 victimes des événements de 2010 ;
- (ii) la prise en charge de 100 victimes de tortures, de fractures et autres lésions corporelles ainsi que les enfants orphelins (scolarités), car la plupart des victimes admises dans les structures arrivent avec des lésions organiques dont la gravité varie. Certaines ont déjà bénéficié d'une prise en charge qui a entraîné une guérison complète ; d'autres portent encore des séquelles ou des complications orthopédiques et/ou infectieuses et nécessitent une prise en charge spécialisée voire une évacuation sanitaire. Aussi il y a des victimes qui ont développés des pathologies systémiques a vie comme des hypertensions artérielles avec ou sans insuffisance cardiaque, des crises épileptiques, des troubles visuels irréversibles, des troubles menstruels... toutes ces victimes nécessitent une prise en charge de longue durée et pluridisciplinaire.
- (iii) renforcements des capacités 100 prestataires pour une meilleure appropriation nationale.

En conclusion, il faut retenir que par rapport aux projets en cours d'exécution ou à venir, il y a un gap que ce QUICK START va essayer de combler. Il permettra d'améliorer la concertation et le partenariat entre les différents intervenants (ONGs, gouvernement et PTF). Il pourra possiblement certaines victimes des événements de 2010 à Conakry et à l'intérieur du pays.

III. Stratégies

Assistance médicale et psychosociale des victimes

Cette activité consistera à mettre à disposition des structures de prise en charge des zones à risque, de kits médicaux, de matériels et de consommables afin qu'elles puissent offrir aux victimes des soins médicaux ainsi qu'une assistance psychosociale.

200 prestataires seront formés afin qu'ils puissent fournir une assistance psychosociale aux victimes et ensuite donner de soins médicaux et de qualité aux victimes de violences sexuelles.

Pour plus d'efficacité du projet, une ONG internationale à l'effet de mettre en place un noyau de formateurs qui vont démultiplier dans leurs entités respectives. Des ONGs nationales assureront la prise en charge psychosociale des victimes de VBG. Une base donnes et un système de collecte de l'information seront développés et fonctionnels

Quant à l'assistance médicale qui sera assurée 8 structures de santé publique et privée, se poursuivra par le **recensement** et la **documentation** des cas avérés. Notamment les survivantes non encore prises en compte par les projets encours de réalisation. Les organisations solliciteront les services d'un médecin spécialiste qui ira vers les victimes identifiées pour non seulement établir les certificats médicaux nécessaires au travail de documentation, mais aussi pour apporter les soins médicaux adéquats.

IV. Cadre logique

Partie 1 : niveau stratégique

Objectifs	Indicateurs	Moyens de vérification	Risques et hypothèses
Protection des victimes de violences sexuelles et de tortures	Nombre de personnes prise en charge médicalement	Rapports	**Risques** -L'exacerbation des tensions politiques et sociales dégrade la sécurité -La politisation des tensions communautaires et le manque de confiance entre les acteurs limite la mise en ouvre du projet -A cause d' une situation instable, les victimes ne rapportent pas les violences par peur des intimidation
PBF/Outcom : Le renforcement de la protection des victimes de torture et de violences basées sur le genre à Conakry et zones à risque par l'assistance médicale psychosociale	Nombre de femmes qui ont accès aux soins médicaux ; Nombre victimes qui vont aux services de protection ;	Rapports Liste des membres	**Hypothèses:** - Evolution positive du climat politique et social - Disponibilité des compétences d'exécution - Disponibilité et implication des acteurs et communautés - Transparence dans la gestion des ressources - Le projet est financé -Capacité limitée des partenaires d'absorption des financements et de mettre en ouvre les activités - Manque d'une volonté politique de lutter contre
Output/ Produit 1 : **50 victimes bénéficient d'un appui psychosocial et d'une prise en charge médicale appropriée ainsi que de suivi immédiat et**	Nombre de victimes accueillies et orientées Nombre victimes de VBG de torture référées pour la prise en	Rapports	

sécurisé, les capacités de 100 prestataires sont renforcées dans les villes à risque d'instabilité	charge médicale ; Nombre de personnes formées ; Nombre des rapports d'analyse sur les tendances VBG ; Base de données disponible	Fichier	l'impunité

COMPOSANTE 4: BUDGET (en USD)

Categories	HCDH	UNFPA	TOTAL
1. Supplies (commodities, equipement and transport)	0	90 000	90 000
2. Personnel (staff, consultants, travel and training)	20 000		20 000
3. Training of counterparts (Formation des partenaires)	0	30 000	30 000
4. Contracts	60 000		60 000
5. Other direct costs	13 495	19 346	32 841
Sous-total coûts du Programme	93 495	139 346	232 841
6. Indirect cost (7%)	6 545	9 754	16 299
Total	100 040	149 100	249 140

COMPOSANTE 5: Arrangements de Gestion

Le programme sera mis en ouvre par les agences des Nations Unies UNFPA, OCDH en collaboration avec les partenaires du secteur médical, psychosocial, de la reforme de la sécurité et de la justice et du secteur de développement. Compte tenu de la nature complexe de ce programme les partenaires de mise en ouvre sur le terrain seront nombreux et seront identifiés pendant plusieurs phases. Les principaux ministères impliqués sont le Ministère des Affaires Sociales, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Sécurité, le Ministère de la Défense, le Ministère de la Coopération Internationale, le Ministère du Plan, le Ministère de l'Education, le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Information.

Equipe de gestion du programme : Le programme sera mis en œuvre sous la coordination d'un comité technique coordination composé de responsables de programmes/projets des deux agences du SNU : UNFPA HCDH et les responsables des structures de réalisation. Les agences d'implémentation seront responsables des activités mises en œuvre sur la base de leurs mandats et capacités. Les financements seront versés directement aux agences de mise en œuvre. Chaque agence sera responsable de la mise en œuvre des activités relevant de sa compétence et en assurera le reporting vis-à-vis du Secrétariat du PPCP.

Comité de pilotage sera celui de l'actuel plan prioritaire de consolidation de la paix

Le CP se réunit une fois tous les 3 mois (et chaque fois que cela s'avère nécessaire) et aura pour tâches d'assurer un suivi continu des activités du programme et donner avis et conseils sur les orientations éventuelles destinées à assurer la réalisation des objectifs du programme. Le comité se réunira pour la révision des lignes stratégiques du programme, l'avancement des actions et les décisions liées au financement conjoint.

La mise en œuvre du programme sera assurée à travers une modalité de gestion des fonds parallèle. 'Une gestion de fonds en parallèle, chaque organisation gère, de manière indépendante, ses propres fonds, qu'ils proviennent des ressources régulières ou Autres. Cette option est la plus pratique et la plus efficace lorsque les interventions des organisations des Nations Unies visent des résultats communs, mais avec des partenaires différents. Selon cette option, chaque organisation gère ses propres activités dans le cadre du plan de travail commun et du budget connexe, que celui-ci soit alimenté par les Ressources ordinaires ou les Autres ressources

Les rapports et la suivi et évaluation seront conduits par chaque agence sur la base des formats et arrangements de gestion du PBF. L'équipe de gestion du programme basée au l'UNFPA fera l'établissement des rapports de synthèse consolidés tel que l'aura convenu

le Comité de Pilotage du programme conjoint. Il aura aussi la tache d'harmoniser les activités, assurer leur cohérence et la prévention d'éventuels chevauchements.

La **remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre nationaux sera faite** conformément aux politiques, mécanismes et procédures en vigueur des organismes des Nations Unies participants. Pour les organismes, membres du Comité Exécutif, les dispositions requises au titre de l'approche harmonisée de remise d'espèces *Harmonized Approach to Cash Transfers* (HACT), seront applicables telles que définies dans leurs plans d'action de programme pays ou en accord avec d'autres accords régissant la remise d'espèces aux partenaires de mise en œuvre.

COMPOSANTE 6: Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation du projet sera conduit en ligne avec les plans liés à l'UNDAF. L'équipe technique d'appui au programme développera des outils et mécanismes pour le suivi et évaluation en concertation avec les partenaires pour assurer des résultats effectifs et un impact des activités mais aussi pour assurer une utilisation efficace des ressources et la redevabilité.

Le consortium des agences UNFPA et HCDH fera le suivi de la mise en œuvre du programme en vue de l'atteinte des résultats attendus faisant partie du plan d'action et rapportera le progrès du programme au Comité de Pilotage.

i. Un rapport trimestriel technique, financier et sur la mise en œuvre des activités sera préparé par les agences de mise en œuvre et consolidé par l'équipe technique des deux agences ;
ii. Des réunions trimestrielles du comite de pilotage seront organisées pour réviser le progrès du projet, réviser les rapports mensuels et les rapports de suivi sur le terrain sur la base desquelles il recommandera des changements dans la stratégie de mise en œuvre;
iii. Une revue de fin de projet sera organisée avec tous les partenaires de mise en œuvre;

COMPOSANTE 7 : Risques et Hypothèses

L'exacerbation des tensions politiques et sociales dégrade la sécurité

- La politisation des tensions communautaires et le manque de confiance entre les acteurs limite la mise en ouvre du projet
- A cause d'une situation instable, les victimes ne rapportent pas les violences par peur des intimidations

- PEACEBUILDING FUND
- ANNEX I
- PROJECT SUMMARY PART ONE

Recipient UN Organization:	UNFPA, HCDH				
Implementing Partner(s):	- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, - Ministère de la Santé /Hôpitaux publics, - Centre Mère et Enfant - AVIPA - AGUIAS, - Centres pilotes VBG - ONGs				
Project Number:	PBF/				
Title:	Projet Conjoint Appui aux victimes de Tortures et de Violences Basées sur le Genre				
Location:	République de Guinée				
Approved Project Budget:					
Duration:	November 2011 – May 2012				
SC Approval Date:		Start		Completion:	
Project Description:					

-

PBF Priority Area:	
PBF Outcome:	

-

Key Project Activities:	
Procurement:	

-

- PROJECT STATUS UPDATE PART TWO

- STATUS REPORT AS OF (date)

Recipient UN Organization:	UNFPA, HCDH		
Implementing Partner(s):	- Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, - Ministère de la Santé /Hôpitaux publics, - Centre Mère et Enfant - AVIPA - AGUIAS, - Centres pilotes VBG - ONGs		
Project Number:	PBF/		
Title:	Projet Conjoint Appui aux victimes de Tortures et de Violences Basées sur le Genre		
JSC Approval Date:			
Funds Committed:		% of Approved:	
Funds Disbursed:		% of Approved:	
Forecast Final Date:		Delay (Months):	